

Dossier spécial CSN mai 2003

Intervention de Philippe Guittet

Hier nous étions près de 2 millions dans la rue dans toutes les grandes villes de France et le taux de grévistes atteint, notamment dans la Fonction publique, était sans précédent depuis de nombreuses années. C'est une réponse cinglante à Jean-Pierre Raffarin, qui affirmait de manière péremptoire le 7 mai sur France 2 : « *ce n'est pas la rue qui gouverne* ». Certes, il y a un gouvernement qui s'appuie sur une majorité parlementaire, mais il n'est pas possible d'ignorer que l'ensemble des forces syndicales de ce pays est opposé au projet du gouvernement sur les retraites. Quel mépris dans l'intervention du Baron Seillière : « *après les journées d'inaction, les ponts, l'ARTT voici ce qu'on appelle une journée d'action, c'est-à-dire une journée de grève, si la France ne se gouverne pas dans la rue, le MEDEF vous dit que la France s'appauvrit dans la rue.* »

Nous étions près de 500 000 dans la rue dès le 1^{er} février sur la démarche commune en sept objectifs des sept organisations syndicales (CGT, CFDT, CFTEC, CGC, FO, FSU et UNSA). Nous avons soutenu la grande journée de mobilisation du 3 avril avec manifestations et arrêts de travail, appelée par la CGT, FO, la FSU et l'UNSA. Nous étions présents dans les manifestations du 1^{er} mai qui ont vu plusieurs milliers de personnes participer à plus de 200 rassemblements dans toute la France.

A chaque fois le SNPDEN a répondu présent en plein accord avec les objectifs de ces actions.

Nous étions d'accord pour dire qu'il fallait réformer les régimes des retraites. Personne ne contestait qu'il existait un problème de financement du système de retraite pour assumer dans les décennies à venir à la fois le choc démographique du « *papy boom* » et surtout l'allongement de la durée de vie moyenne de la population, mais le gouvernement a utilisé essentiellement deux des trois paramètres possibles, la durée de cotisation et le taux de remplacement ignorant quasiment celui des cotisations ; il faut lire à ce sujet l'article de Jean-Paul Priou « *Retraites : cotisons dans la bonne humeur* » dans *Le Monde* du 9 mai dernier. Il dit en sub-

stance : nous savons qu'en 40 ans (entre 1960 et 2000) les retraites sont passées de 5,4 % à 12,6 % du PIB sans choc majeur, et sans remettre en cause la sacro-sainte part des profits dans la valeur ajoutée (35 % en moyenne depuis les années cinquante et plus depuis les années quatre-vingt-dix). Ceci a permis de faire reculer la pauvreté chez les retraités, de financer la retraite à 60 ans mais aussi de répondre à l'accroissement de l'espérance de vie de 5,3 ans. Serait-il insupportable de financer 4 à 6 points de PIB supplémentaires jusqu'en 2040 prévus par le Conseil d'Orientation des Retraites ? Il faudrait pour cela consacrer un tiers à un cinquième des gains de productivité à une hausse des cotisations mais aussi des valeurs financières ; cela mériterait en tout cas réflexion.

François Fillon a exposé le 24 avril 2003 à la télévision puis au Conseil des ministres, mercredi 7 mai, sa réforme des retraites. Le projet de loi, trop bien ficelé pour avoir été élaboré ces derniers jours, devrait être présenté au Conseil supérieur de la Fonction publique le 19 mai prochain. La concertation avec les organisations syndicales était pipée à l'avance, le temps passé étant un temps pour distiller les annonces afin de gagner l'opinion publique. La gouvernance a ses limites mais à chaque nouvelle annonce la pilule est de plus en plus amère. Nous ne pouvions pas nous attendre à pire, sinon à la mise en œuvre d'une retraite par points proposée par les libéraux de l'UMP (courant Madelin) et par l'UDF de Bayrou :

- harmonisation privé-public à 40 ans de cotisation d'ici 2008 au rythme de 2 trimestres supplémentaires par an pendant 5 ans ;
- allongement des durées de cotisation à 41 ans en 2012 et 42 ans en 2020 tant pour le privé que pour le public ; un organisme indépendant serait chargé d'adapter ces chiffres à la hausse ou à la baisse en fonction des évolutions de l'emploi et de la démographie ;
- la pension sera calculée dans un premier temps au prorata des 40 ans au lieu des 37,5 ans soit 1,875 % par année d'activité.



Nous étions d'accord pour dire qu'il fallait réformer les régimes des retraites. Mais le gouvernement a utilisé essentiellement deux des trois paramètres possibles, la durée de cotisation et le taux de remplacement ignorant quasiment celui des cotisations.

- instauration d'une pénalité (décote) qui atteindra 3 % pour chaque année manquante en 2008 ;
- décote équivalente à terme dans le privé et dans le public, autour de 6 %. La surcote de 3 % ne vaudra que pour les années travaillées au-delà de la durée de référence.

La retraite à 60 ans à taux plein va devenir un leurre pour la majorité d'entre nous. A l'horizon 2020, combien de diplômés Bac+5 mais aussi Bac+3 ayant travaillé sans discontinuer pourront partir à 65 ans à l'âge de la retraite d'office avec une retraite complète ? Qui touchera les 66 % annoncés du traitement de référence (traitement + primes + indemnités) ?

La question de l'intégration des primes (des indemnités ?) n'est d'ailleurs pas totalement tranchée, cela ne se ferait que de manière partielle et par capitalisation (de type Préfon en moins favorable). La discussion est ouverte pour définir quelles primes pourraient donner lieu à cotisations et si celles-ci étaient facultatives ou obligatoires

Le passage de 6 mois à 3 ans pour le calcul de la retraite vient d'être décidé ; cette question est essentielle car, associée à l'augmentation de la durée de cotisation, elle est déterminante pour la gestion des carrières des personnels ; en effet les plus anciens, en restant plus longtemps dans les classes promotionnelles, empêcheraient ou retarderaient d'autant la promotion des plus jeunes. Même si cela n'a pas été clairement évoqué par le ministre, les cotisations des fonctionnaires (7,85 % du salaire) seront, semble-t-il, progressivement alignées sur celles du privé (10,35 %) ; cette discussion est renvoyée à la négociation avec les syndicats. N'était-il pas préférable pour financer les retraites et pour assurer de meilleurs taux de remplacement d'augmenter la CSG qui touche l'ensemble des revenus ?

La réévaluation des pensions sera indexée sur les prix, comme dans le privé et non plus sur la valeur du point de la fonction publique ; c'est la fin de l'article L.15. Le bénéfice pour les retraités des mesures indiciaires et statutaires accordées aux agents en activité est totalement abandonné ; c'est la fin de l'article L.16 déjà peu appliqué.

Les avantages familiaux pour enfants élevés sont revus à la baisse et un alignement est prévu entre privé et public.

Toutes ces mesures ont été prises sans compensation clairement annoncée : prise

en compte des années de formation, des temps partiels pris au long de la carrière, pénibilité du travail...

La question du CFA n'a été évoquée que pour en réduire les effets pour ceux qui en bénéficient. On retarde (ou on refuse ?) la discussion sur l'ARTT des personnels de direction malgré l'engagement réitéré des deux ministres, Luc Ferry, lors de la longue rencontre que nous avons eu avec lui le 26 février dernier et Xavier Darcos, le 23 avril dernier.

Notre exaspération est à son comble.

Notre commission carrière traitera non seulement la question des retraites mais aussi celle du classement des établissements et fera le point sur la réflexion sur les corps d'encadrement.

Les chiffres de l'économie française ne sont pas bons ; la croissance s'est fortement ralentie à peine plus de 1 % en 2002 et en 2003 contre 3 % précédemment. Certes la conjoncture mondiale et européenne n'est pas favorable, mais nous progressons moins vite que la moyenne européenne. Où est la prévision de croissance de 2,3 % annoncée lors du budget 2003 ? Les investissements rechutent : -3 % au second semestre 2002. Les entreprises privilégient l'ajustement de leurs bilans. Au moment de la bonne fortune boursière, elles ont effectué des investissements financiers considérables et souvent hasardeux et doivent désormais absorber leurs pertes ; leur priorité va donc au désendettement et à la réduction de leurs effectifs. Dans l'ensemble de la zone euro, l'investissement risque donc de baisser pour la 3^e année consécutive en 2003. Dans la zone euro comme en France, le taux d'épargne reste pourtant élevé et c'est donc sur ce paramètre qu'il faudrait s'appuyer pour relancer la demande des ménages. Et pourtant la demande intérieure fléchit, parce que le moral des ménages n'est pas au beau fixe. En effet le chômage s'aggrave depuis mars 2001 (9,1 %), la croissance du pouvoir d'achat se ralentit en 2003 et l'inflation revient (+ 2,6 % sur un an).

La politique économique suivie est fort contestable et surtout idéologique ; au moment où les entreprises ralentissent leur rythme de création d'emplois,



la politique sociale s'est inversée à contre temps : arrêt des emplois jeunes, réduction des CES, arrêt de la politique de réduction du temps de travail dans les PME, gel de crédits. Même si cette politique a subi une inflexion, cela pèse durablement sur le chômage. La politique annoncée de baisse d'impôts a déjà aggravé les déficits ; elle est injuste socialement puisque 70 % des gains bénéficient à 10 % des foyers fiscaux alors qu'il fallait favoriser les transferts vers les plus démunis dont la propension à consommer est plus forte.

En revanche les baisses de dépenses touchent des secteurs clés, en particulier les crédits de recherche (-1,3 %) alors qu'il fallait augmenter la dépense publique dans ces secteurs. Les finances publiques sont au rouge ; le déficit public est passé de 1,4 % en 2001 à 3,1 % en 2002 et 3,4 % en 2003. La dette publique qui se résorbait est repartie à la hausse, plus de 60 %. Plus aucun des critères de Maastricht n'est respecté et la France est sommée de mettre fin à la situation actuelle de déficit excessif dès que possible, et d'ici à 2004 au plus tard, par la commission européenne dans un projet de recommandation.

Le déficit de la sécurité sociale réapparaît, notamment dans la branche maladie pour 8 milliards d'euros en 2003. Aujourd'hui c'est une politique de rigueur qui s'annonce sans le dire : l'État ne dépensera pas plus en 2004 qu'en 2003. Les priorités resteront l'intérieur, la défense et la justice.

Les lettres de cadrage sur le budget prévoient sans le dire explicitement qu'un départ à la retraite de fonctionnaire sur deux ne serait pas remplacé l'an prochain, soit 30 000 suppressions de postes ! Il faut savoir que les 2/3 des fonctionnaires qui partent à la retraite sont des enseignants. La Fonction publique va servir de variable d'ajustement budgétaire.

En catimini, pendant le week-end de Pâques, le ministère de la santé a décidé de baisser de manière très substantielle de 65 à 35 % le remboursement de plus de 600 médicaments avant de supprimer totalement le remboursement pour 650 autres.

Nous savons que ce n'est qu'une étape d'un processus qui aboutira à remettre profondément en cause la sécurité sociale telle que nous la connaissons ; la tentation pour-

rait être grande de basculer une part croissante des remboursements vers les assurances complémentaires privées.

Enfin, malgré une inflation supérieure à 2,5 % sur un an, aucune négociation à ce jour n'a été engagée avec les fédérations syndicales pour une revalorisation du traitement des fonctionnaires.

De manière très idéologique, par la baisse des impôts, ce gouvernement a alimenté le déficit public. Le Premier ministre souhaite persister dans cette politique, et s'attaquer aux dépenses publiques. L'habillage s'appelle réforme des retraites, de la sécurité sociale, de l'État ; la réalité est une régression sociale sans précédent depuis la seconde guerre mondiale.

Les annonces sur la décentralisation, faites par le Premier ministre, le 28 février dernier notamment dans le domaine de l'éducation préparent mal la future réforme de l'État. Malgré la *Lettre flash* qui tente de nous rassurer, il n'est pas sûr que le transfert des personnels n'éloigne pas plus encore les assistants sociaux, les COPsy, les médecins scolaires des établissements dans le cadre des « nouveaux blocs de compétence » avec leurs homologues territoriaux. Nous voulions débattre avec les intéressés et notre ministère des missions de ces personnels dans l'EPLÉ, dans les réseaux d'établissements, dans leurs relations avec leurs homologues et les autres partenaires des services de l'État ou des collectivités territoriales.

Il n'est pas évident non plus que la gestion des personnels "TOS" sera facilitée. Leurs tâches risquent d'être redéfinies selon le bon vouloir des collectivités territoriales. Ce n'est pas de cette manière qu'il fallait procéder. **Nous avons dit, alors que le débat n'était pas engagé qu'aucune réforme du service public ne devrait être engagée sans débattre a priori des missions.**

Ce n'est pas la voie qu'a choisie le gouvernement, refusant tout bilan, tout dialogue et tentant des justifications a posteriori. La carte scolaire dévolue aux départements, la carte des formations professionnalisantes gérée de manière conjointe par les régions et les rectorats, l'expérimentation autour de l'autonomie des établissements sont autant de propositions qui, non maîtrisées, sont lourdes de danger.

Nous sommes pour une nouvelle étape de la décentralisation, pour mieux faire vivre l'EPLÉ sans remettre en cause ce qui fait son

Il n'est pas sûr que le transfert des personnels n'éloigne pas plus encore les assistants sociaux, les COPsy, les médecins scolaires des établissements dans le cadre des « nouveaux blocs de compétence » avec leurs homologues territoriaux. Nous voulions débattre avec les intéressés et notre ministère des missions de ces personnels dans l'EPLÉ, dans les réseaux d'établissements.



Nous
refuserons de
nous voir retirer
la présidence
du conseil
d'administration
aujourd'hui
prévue par la
loi dans cette
nouvelle
configuration
expérimentale.

Nous
continuerons à
dénoncer toute
logique libérale
de l'autonomie
et tout
démantèlement
de l'éducation
nationale.

originalité : une structure autonome dans un service public national d'éducation.

Nous avons rencontré François Perret, directeur de cabinet de Xavier Darcos sur cette question le 13 janvier dernier (cf. Direction n° 106) et nous lui avons fait parvenir nos analyses (cf. Direction n° 107). Nous avons rencontré Xavier Darcos, sur ces questions le 23 avril dernier.

Nous refuserons de nous voir retirer la présidence du conseil d'administration aujourd'hui prévue par la loi dans cette nouvelle configuration expérimentale.

Nous sommes pour une nouvelle étape de la décentralisation où l'État doit garder un rôle de stratège, pour dire par exemple ce qu'il attend de la mixité sociale et scolaire dans les établissements, quels sont ses choix en terme d'éducation tout au long de la vie, en terme de formation professionnelle et technologique. Pour notre part, nous continuerons à dénoncer toute logique libérale de l'autonomie et tout démantèlement de l'éducation nationale.

Cette question quelquefois liée à d'autres (budget, assistants d'éducation, retraite...) a alimenté de multiples mouvements : Bordeaux, Montpellier, La Réunion, Toulouse, Aix-Marseille, Créteil, Rouen, Nice, Caen, Rennes et j'en oublie certainement. Les personnels de direction ont su accompagner ces mouvements de manière très responsable.

Pour sa part, le SNPDEN a appelé bien sûr à la manifestation du 8 décembre où nous étions près d'un millier qui clôturait notre semaine d'action du 2 au 8 décembre sur nos revendications spécifiques. Il est clair que dans cette période, il a été particulièrement difficile d'avoir une expression autonome dans un mouvement qui a touché l'Éducation Nationale puis l'ensemble des fonctionnaires.

Nous avons participé à la journée d'action et de grève du 28 janvier, puis à la manifestation du SNAEN le 14 mars ainsi qu'à la grève unitaire nationale du 18 mars et enfin à la manifestation du 6 mai.

Nous proposerons à la discussion et au vote du CSN un texte sur l'action que nous travaillerons après les commissions avec les secrétaires académiques qui le souhaiteront.

Le SNPDEN demandera aux personnels de direction :

- de n'apporter aucune entrave aux mouvements en cours dans les établisse-

ments dès l'instant où ils restent dans le cadre légal ;

- de s'associer publiquement, dans le cadre syndical, aux mots d'ordre de notre fédération ;
- de n'assurer l'accueil des élèves que dès l'instant où toutes les conditions de sécurité, notamment en matière de surveillance, sont réunies ;
- d'être tous présents à la manifestation nationale à Paris le 25 mai.

A partir des motions proposées par les académies, la commission métier travaillera sur l'EPL comme structure de proximité la plus pertinente, sur les nouvelles conditions du métier de personnel de direction, sur les équipes et le nouveau bureau à mettre en place. Elle avancera à partir de l'enquête métier sur l'élaboration du livre blanc que nous avons annoncé. Elle devra enfin élaborer des propositions sur l'ARTT, à partir du décret du 25 août 2000 qui concerne l'ensemble de la fonction publique d'État et de celui du 21 avril 2002 portant création du compte épargne temps. Les deux ministres se sont engagés à aboutir sur cette question. Pouvons nous encore faire confiance en la parole des ministres ? Nous devons aborder la question de la nouvelle arlésienne, « la circulaire de vacances » et le projet de calendrier triennal des vacances.

Point essentiel d'une gestion juste de nos carrières, l'évaluation est, elle aussi, attaquée : dès à présent, le rapport d'étape annuel, élément fondamental de « l'évaluation-conseil » est supprimé, cédant d'emblée le pas à une « évaluation-gestion » mise en place à marche forcée un an à peine après les premières lettres de missions. Nous n'abandonnerons pas notre combat syndical pour une évaluation et une gestion transparente de nos carrières.

Venons en au dossier de l'École. Si on lit le BO, il y a bien peu de choses. D'une certaine manière, c'est positif dans le sens où nous ne sommes pas submergés de circulaires en tout cas nationales

Les textes parus : l'engagement des jeunes, la charte de l'école ouverte, le lycée des métiers et bien sûr la circulaire de rentrée. Je reviendrai sur la question de l'engagement. Sur le lycée des métiers nous sommes intervenus notamment en insistant sur deux points : le label national et la situation des lycées offrant des formations professionnelles diversifiées. Sur la circulaire de rentrée, nous



avons également écrit à Jean-Paul de Gaudemar pour dénoncer notamment l'absence de références à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, comme à la formation continue, le peu de cas fait des classes post baccalauréat. Nous avons rappelé notre attachement au collège unique et à la diversification des modalités pédagogiques pour tenir compte des aptitudes et des projets de chacun des élèves. Nous avons évoqué l'intérêt des dispositifs d'alternance et notre refus de voir réapparaître des filières et des voies de relégation.

Nous avons participé à l'ensemble du débat sur les classes préparatoires et notamment les nouvelles procédures d'admission.

Nous avons été reçus à notre demande, à la suite du rapport de l'inspection générale sur l'organisation et le fonctionnement des EREA pour connaître les intentions du ministère et pour rappeler nos revendications.

Nous avons été reçus sur la question de la santé des jeunes en milieu scolaire. Depuis, un plan a été annoncé qui a été accueilli favorablement, même si une réflexion sur les missions et les moyens n'a pas été menée en parallèle.

Sur les assistants d'éducation, nous avons développé les positions que nous avons votées lors de notre dernier conseil syndical à l'unanimité moins 8 abstentions. La mise en œuvre par le gouvernement s'est faite dans les pires conditions : annonce anticipée sur les mères de famille et les jeunes retraités, mise en œuvre conjointe de l'extinction progressive des MI et SE, et fin programmée des aides éducateurs, annonce de suppression de postes et annonce de transfert de postes pour les tâches d'accompagnement des handicapés ; loi et décret qui ne sont pas plus satisfaisants pour la gestion que les textes sur les aides.

La lettre de Luc Ferry, Xavier Darcos, Claudie Haigueré « à tous ceux qui aiment l'école » publiée à grands frais augure mal du débat annoncé en juin (en fait en commission élargie) à l'assemblée (pour médiatiser le livre ?) puis reporté en 2004, avec préparation dans les régions (pour une nouvelle version de la parodie démocratique des assises des libertés locales ?). (en fait des visites en régions sur des thèmes).

Certains principes auxquels nous pouvons souscrire sont avancés même si cette lettre est avant tout une auto justification de mesures déjà annoncées. Mais surtout

une conception réactionnaire traverse ce document qui oppose de manière binaire au lieu d'analyser dans une démarche dialectique «*expression de soi* » et «*souci des héritages transmis* », «*esprit critique* » et «*respect des autorités* », «*spontanéité* » et «*réceptivité* » «*innovation* » et «*tradition* », «*dispositifs pédagogiques* » et «*valeurs du mérite, de l'effort, du travail* », «*élève au centre du système éducatif* » et «*transmission des savoirs* ». Comment peut-on réellement penser que l'on ne doit pas aborder les élèves dans leur diversité ? Cela ne s'oppose en aucun cas au savoir, à l'exigence, à l'effort, à la discipline, à l'autorité. Enfin, loin du discours angoissé des nostalgiques d'un ordre ancien, seule la compréhension du présent permettra de redonner du sens au monde.

A ce propos, je voudrais faire une parenthèse ; à juste raison, Luc Ferry dénonce les mirages du jeunisme, le mythe de Peter Pan qui s'accroche à l'enfance et il écrit : «*impossible de parvenir à connaître le monde, à pratiquer un art ou un sport, mais tout autant à s'approprier les éléments fondamentaux de l'histoire des langues ou de la littérature, sans passer par une certaine discipline du corps et de l'esprit, une rigueur intellectuelle, un effort de réflexion et de pensée...* » ; et que nous propose t-il : «*les journées de l'engagement* » sur le thème «*vous êtes jeune et vous avez envie d'agir de vous lancer dans des projets qui vous passionnent, de donner un sens à votre vie* ».

L'engagement autour des idées fortes, du civisme, du respect de l'autre, du vivre ensemble, de la lutte contre la violence, des exigences de valeurs collectives de laïcité, de fraternité, de tolérance, de citoyenneté nécessite un travail de longue haleine de l'école associée ou non aux associations reconnues. Ce n'est pas cela qui a été privilégié mais les sempiternelles journées à thème, un catalogue d'associations sans précaution d'usage et surtout la médiation pour jeunisme. C'est cela que le SNPDEN a dénoncé. Mais s'agit-il de jeunisme ou de sexisme lorsque Alexandre Jardin l'un des parrains de l'opération définit l'engagement ; «*...tout d'abord et c'est peut-être là l'essentiel : cela reste le meilleur moyen de draguer des filles de qualité ! Celles qui s'engagent ont ce quelque chose de particulier qui fait les grandes amoureuses, ce supplément de caractère qui autorise les vraies passions...* ». Fermons la parenthèse.

L'engagement autour des idées fortes, du civisme, du respect de l'autre, du vivre ensemble, de la lutte contre la violence, des exigences de valeurs collectives de laïcité, de fraternité, de tolérance, de citoyenneté nécessite un travail de longue haleine de l'école associée ou non aux associations reconnues.



Les ministres disent abandonner le mythe de la « Grande Réforme » pour choisir quelques réformes clés.

N'est-ce pas un peu paradoxal au moment où s'engage le débat au parlement qui devrait à l'évidence être le moment des grands choix, sur le collège, sur le lycée, sur le post baccalauréat, sur l'éducation tout au long de la vie ?

Mais l'essentiel n'est-il pas déjà tranché ? Peut-on encore rêver d'un débat réellement démocratique avec les citoyens mais aussi avec les organisations représentatives ?

Le SNPDEN s'en tient au dialogue social, tant attendu, toujours repoussé.

Notre commission pédagogique abordera les questions du collège unique, collège pour tous. Elle abordera en particulier la question du socle commun et celle du conseil scientifique.

Il y a un an tout juste s'ouvrait notre congrès de Nantes dans une situation politique bien particulière, celle de la victoire de Jacques Chirac à l'élection présidentielle face au candidat de l'extrême droite. Le Premier ministre était alors tout juste nommé et nous étions à cinq semaines des élections législatives qui marqueront l'avènement d'une nouvelle formation en constitution, l'UMP.

L'année qui vient de s'écouler a été riche en événements, tant à l'échelle internationale qu'à celle de notre territoire national, qui interrogent sur notre démocratie.

Les États-Unis ont décidé, sans l'aval du conseil de sécurité de l'ONU, de mener aux côtés de la Grande-Bretagne, soutenus par des pays comme l'Espagne, l'Italie ou la Pologne, une guerre préventive contre l'Irak de Saddam Hussein. Notre fédération l'UNSA ÉDUCATION, comme la majorité de nos concitoyens, a eu raison de dénoncer cette intervention. Bien sûr personne ne pleurera ce dictateur sanguinaire mais les buts de guerre affichés n'ont toujours pas été démontrés, les liens entre l'Irak et Al-Quaeda et l'existence d'un arsenal d'armes chimiques et bactériologiques. Il faudra du temps pour construire une démocratie qui nécessite certes un renouveau économique du pays, mais aussi une volonté nationale commune, et un taux d'alphabétisation élevé. En attendant la région est maintenant fortement déstabilisée et la communauté internationale risque d'en subir les conséquences. Il faudra du temps pour lever l'hypothèque religieuse. En effet, l'Amérique de Bush a malheureusement mené cette guerre au nom du Bien contre le Mal, au nom du

conflit de civilisation, qui ne peut que conforter les partisans du djihad, de la guerre sainte.

Cette dérive moralisatrice de l'état démocratique est particulièrement nocive ; elle nous ramène aux croisades ou aux guerres coloniales, mais aussi au "moralement correct" et à la "chasse aux sorcières". Certes le devoir d'ingérence s'impose pour secourir des populations en détresse ou des minorités en butte au pouvoir central, certes il faut promouvoir et élargir les droits de l'homme et la laïcité, mais ni l'État démocratique ni même les institutions internationales n'ont pour vocation d'incarner le Bien. Cette dérive idéologique et/ou religieuse n'est pas sans conséquence sur le repli identitaire et communautaire qui frappe notre pays et notre école parce qu'elle valorise la distinction manichéenne du bien et du mal, du bon et du méchant.

Il est urgent de redonner vigueur à de fortes institutions internationales capables d'assurer à la planète sa régulation politique mais aussi juridique et économique. Il est urgent de mettre en œuvre le nouveau plan de paix dans le conflit israélo-palestinien.

Il est urgent de construire une Europe forte. Le 16 avril dernier le traité d'adhésion de 10 nouveaux états membres a été ratifié à Athènes, clôturant plusieurs années de négociation. Les 25 ont signé une déclaration commune réaffirmant le rôle central de l'ONU, mais il reste beaucoup à faire pour construire, une politique étrangère commune, une sécurité collective commune, des institutions renouvelées ; il faudra du temps pour que les 10 nouveaux pays atteignent le niveau économique et social des membres actuels. Il faudra être attentif à ce que cette Europe à 25 puis bientôt à 27 garantisse l'existence de service public et développe un projet social commun.

Un autre enjeu est posé : il est évident que plutôt que de mettre en avant l'héritage religieux, la future constitution européenne devrait avancer le principe de laïcité.

Cette question de la laïcité revient d'ailleurs, dans notre pays, sur le devant de la scène au moment où nous nous apprêtons à fêter le centenaire de la loi de 1905.

Il n'est pas question, bien sûr, de réviser cette loi sur la séparation des églises et de l'État qui est une des lois fondatrices de la République. Je vous rappelle les termes : Article 1 « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes...* », Article 2 « *La*

Il faudra être attentif à ce que cette Europe à 25 puis bientôt à 27 garantisse l'existence de service public et développe un projet social commun. Un autre enjeu est posé : il est évident que plutôt que de mettre en avant l'héritage religieux, la future constitution européenne devrait avancer le principe de laïcité.



République ne reconnaît, ni ne salarie, ni ne subventionne aucun culte... ».

Cette loi fut un progrès décisif pour la liberté de conscience, pour l'égalité entre ceux qui croient et ceux qui ne croient pas, pour les religions elles-mêmes libérées du contrôle et de la domination de l'État, et plus généralement pour la vie publique en évitant une dangereuse confusion entre le spirituel et le temporel. Elle n'est pas une particularité française mais au contraire, comme les droits de l'homme, elle a une vocation universelle, parce qu'elle conditionne une démocratie accomplie.

Cette démocratie, c'est celle qui accepte les différences dans le respect de la loi commune, mais qui ne les exaltent pas, c'est celle qui prône l'intégration et pas l'assimilation ; ce n'est pas la démocratie agrégative des identités, des communautés ethniques, linguistiques, religieuses. Certes l'identité sert à construire la mémoire, certes la démocratie tolère les corps intermédiaires mais aucun individu ne doit aliéner sa volonté et sa raison au profit d'une communauté d'appartenance, aucune communauté ne doit engendrer inégalité et intolérance.

La fidélité à l'identité affirmée ne doit pas l'emporter sur les valeurs démocratiques fondamentales que sont l'individu et l'universalité ; la communauté ne doit pas s'opposer au contrat citoyen.

Nicolas Sarkozy, comme avaient voulu le faire ses prédécesseurs Jean-Pierre Chevènement et Daniel Vaillant, a mis en place le Conseil Français du Culte Musulman (CFCM). Il n'est pas sûr que l'État laïque et républicain devait apporter un label de représentativité à une structure de nature religieuse dont les composantes sont politiquement sous la coupe d'autres États.

Nous sommes là loin de la loi de 1905, puisque non seulement l'État reconnaît une religion mais la structure. Il faut en tout cas profiter de cette création pour réaffirmer haut et fort notre conception de la démocratie.

C'est une nécessité pour ne pas risquer que cette structure - comme celle du CRIF (Conseil Représentatif des Institutions Juives de France) d'ailleurs -, agisse comme un lobby au-delà de sa réelle représentativité et ne stimule le communautarisme afin d'élargir son champ d'action et son influence politique.

Dans cette démocratie, l'École joue un rôle fondamental, elle est libératrice, comme l'affirmait le beau titre de la revue de l'ancien SNI, elle est émancipatrice. Elle forme à l'autonomie de la pensée, elle permet de

construire une conscience critique. Elle n'oppose pas savoir et esprit critique comme le fait malheureusement notre ministre philosophe dans sa lettre « à tous ceux qui aiment l'école » ignorant sans doute que c'est la confrontation du savoir à l'esprit critique qui fait passer de la croyance à la connaissance. Cet esprit critique permet de comprendre que toutes les idées ne se valent pas, par exemple le racisme et l'égalité dignité des hommes, le sexisme et l'égalité dignité des hommes et des femmes.

Cet esprit critique permet le doute, pas celui de l'abstention, celui de l'engagement.

Dans cette démocratie que je viens de définir, l'École ne peut laisser s'exercer une emprise idéologique ou religieuse ; elle est incompatible avec la manifestation sans retenue des appartenances religieuses ou politiques. Ce n'est pas l'appréciation que donne le Conseil d'État de la loi de 1905 et donc de laïcité lorsqu'il se prononce en 1989 sur le droit ou non pour les jeunes filles musulmanes de porter le voile à l'école publique. Il affirme la vocation non discriminante de l'école publique, respect de la conscience individuelle des élèves au détriment du rôle de l'école dans la formation du jugement. A quel moment le jeune a-t-il une totale liberté individuelle ? A l'école primaire ? Au collège ? Au lycée ? Comment apprécier l'emprise familiale ou culturelle sur ces jeunes, véritable déni de leur liberté individuelle ?

Il affirme que le principe général de la laïcité du service public, c'est la neutralité politique et religieuse comme effacement devant le pluralisme des confessions alors que la neutralité devrait signifier extériorité au champ des options spirituelles.

Les conclusions, qu'en tire le Conseil d'État, sont claires : il n'y a pas d'interdiction générale du port d'insignes religieux ; simplement sont prohibés les actes de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande, sont exclus toute perturbation du déroulement des activités d'enseignement et tout trouble apporté à l'ordre de l'établissement. Cela signifie que le Conseil d'État reconnaît le droit d'exposer publiquement mais individuellement son appartenance religieuse. Par ailleurs le conseil d'État nous invite à traiter chaque cas particulièrement et donc à dire le droit localement.

Il faut lire Hanifa Chérifi médiatrice de l'Éducation Nationale : « *au bout d'une observation de terrain de neuf ans, nous constatons que le voile amène les femmes à se référer à un statut dicté par la religion et non par les lois civiles* » Interviewée

Dans cette démocratie, l'École joue un rôle fondamental, elle est libératrice, comme l'affirmait le beau titre de la revue de l'ancien SNI, elle est émancipatrice. Elle forme à l'autonomie de la pensée, elle permet de construire une conscience critique. Elle n'oppose pas savoir et esprit critique.



dans *l'Humanité* du 30 avril dernier, et à la question, « *Quelles sont vos impressions sur les jeunes filles qui portent le voile ?* », elle répond : « *J'ai en face de moi des jeunes filles sûres d'elles et nullement désorientées. Elles connaissent [...] par cœur l'avis du Conseil d'État [...]. J'ai découvert l'existence d'un véritable réseau de soutien à ces élèves, composé de juristes, d'avocats, d'étudiants, de prédicateurs organisés dans des associations islamistes connues, telles que l'UOIF (Union des Organisations Islamiques de France)...* » et plus loin elle dit : « *[...] Le voile est bien plus qu'une tenue vestimentaire. Il renvoie à une restriction de la mixité, de la liberté individuelle et met à mal l'égalité des sexes. Il faut donc s'interroger sur la signification du voile avant de se demander si c'est le libre choix des femmes de le revêtir ou pas...* » Alors il est clair qu'on ne peut plus traiter cette question comme un problème de jeunes filles avec qui l'on doit dialoguer. Nous ne pouvons pas entériner cette contrainte dans l'espace scolaire, parce que nous privons de tout recours celles qui la refusent comme un signe d'infériorité sexuelle ou de tutelle confessionnelle.

Les élus de la nation doivent prendre leur responsabilité et écrire un texte à forte portée juridique dans des termes tels que nul ne puisse l'interpréter à sa guise et que chacun puisse l'appliquer. Il faut revenir à l'esprit de la loi de 1905 qui sépare la sphère publique et la sphère privée. C'est le seul moyen de ne pas laisser prise aux intégrismes qui avancent masqués dans l'École Publique au nom des libertés individuelles.

Certes nous sommes et nous serons vigilants face aux développements des intégrismes et autres communautarismes mais pour cela, il faut d'abord interdire à l'école le port de tout signe ostentatoire.

C'est l'esprit de mes interventions à « *mots croisés* » sur France 2, lundi 28 avril, émission à laquelle je participais avec Elisabeth Badinter, Malek Boutih, Patrice Devedjian, le Recteur de la mosquée de



Bordeaux et une jeune femme voilée visiblement adhérente de l'UOIF.

Je souhaite que la commission vie syndicale, avec le concours de la sous-commission laïcité-vigilance-action, propose un texte sur cette question à la sortie de ce CSN. Une autre question est venue à l'ordre du jour, c'est celle des crimes et des délits motivés par le racisme. Une loi a été votée en décembre qui considère que les motivations racistes de certains crimes et délits pourront constituer une peine aggravante.

En 2002, il y a eu une augmentation considérable des violences et des menaces racistes ; 313 violences contre les personnes et les biens et 992 gestes menaçants, graffiti, tracts, intimidations et injures ont été recensés ; les violences antisémites se sont multipliées selon l'avis de la commission consultative des droits de l'homme. Selon le rapporteur de la commission 10 % de ces violences et menaces se manifestent en milieu scolaire. Le 27 février dernier, Luc Ferry et Xavier Darcos ont annoncé dix mesures visant à circonscrire les dérives communautaristes à l'école. Ces mesures vont dans le bon sens même si elles ont été décidées en dehors de toute concertation - mais cela devient une habitude - avec les syndicats ; ils ont heureusement à deux reprises reçu les chefs d'établissement concernés, notamment une première fois avant de prendre leurs décisions.

L'actualité laïque a été marquée par un autre événement, l'annulation de la procédure d'intégration des établissements Diwan dans le service public, lancée par Jack Lang, estimant que l'enseignement par immersion contrevenait à la loi qui pose pour règle que la langue de l'enseignement est le français (a L.121-3 du code de l'Éducation) et que les dispositions attaquées allaient au-delà des nécessités de l'apprentissage d'une langue régionale.

Je voudrais terminer sur notre syndicat. Grâce à vous tous nous avons mené une excellente campagne pour les élections professionnelles de personnels de direction : nous avons obtenu les 2/3 des suffrages exprimés et plus de 53 % des voix des électeurs inscrits. C'est un excellent résultat qui exprime l'excellent travail réalisé par nos commissaires paritaires et qui nous conforte dans notre stratégie exigeante autour d'une conception du service public et du métier de personnel de direction. La bataille était difficile car nous étions les seuls à porter le statut et le protocole et nous nous situions dans une nouvelle période politique ; c'est cela essentiellement qui explique notre léger recul.

Nous avons cette année à la date où je vous parle plus de 9 000 syndiqués. Nous progresserons au niveau national mais aussi dans les académies et les départements si nous renforçons notre travail d'accueil, de formation, de communication, d'accompagnement des collègues, si nous savons simplifier, renouveler et féminiser nos instances. L'ensemble de ces questions devra être traité dans la commission vie syndicale.

Il faut revenir à l'esprit de la loi de 1905 qui sépare la sphère publique et la sphère privée. C'est le seul moyen de ne pas laisser prise aux intégrismes qui avancent masqués dans l'École Publique au nom des libertés individuelles.